

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Les démarches prioritaires :
La rue Levat

Opération Les démarches prioritaires : la rue Levat

Localisation Rue Levat du n°30 au n°97, et croisements adjacents avec les rues Jobin, Bernard, François Simon, Clovis Hugues

Contexte

La rue Levat est une ancienne voie rurale, qui part de la rue Belle de Mai, contourne et passe derrière les casernes Saint-Charles et le couvent et jardin Levat pour déboucher sur la rue Jobin. Dans sa section entre la rue Clovis Hugues et la rue Jobin, elle a gardé un profil très étroit, contraint et sans trottoir qui ne permet pas aux piétons de circuler sereinement. Aux 2 extrémités de cette section, la rue donne sur des espaces publics peu structurés, marqués par des croisements de voie et une circulation automobile importante.

Depuis 2017, la Ville de Marseille est propriétaire du site du couvent Levat, dont le jardin est ouvert au public dans le cadre de l'occupation temporaire confiée à l'association Juxtapoz. Le site accueille du public quotidiennement et a vocation à devenir un espace vert du quartier.



La rue Levat jouxtant le site du couvent Levat // carrefour Clovis Hugues/Bernard/Levat (Crédit : Dplab).



Localisation de la rue Levat (Crédit : Güller Güller/TVK).

Opération

Le projet s'inscrit dans le cadre des **démarches prioritaires pour l'aménagement des espaces publics**. Le site a été sélectionné lors de la séance de concertation du 29 avril 2019, pour faire partie des 5 sites prioritaires à aménager, permettant la mise en valeur d'un itinéraire privilégiant les modes doux et remédiant ainsi à l'actuel caractère accidentogène pour les piétons.

Des entretiens avec l'ensemble des acteurs ont permis de définir les enjeux et les besoins de chacun. Sur ce site, les acteurs majeurs sont les riveraines et les riverains (réunion collective sur site) ainsi que les principaux lieux recevant du public concernés par l'aménagement de la rue : le couvent Levat (association Juxtapoz), le Bar du Coin (croisement Clovis Hugues) et le bar (Le Provence croisement Jobin).

Le projet proposé s'appuie sur ces besoins et sur les différentes études réalisées :

Temps 1 : la piétonisation de la rue

- La fermeture de la rue au trafic de transit sera envisagée en ne permettant l'accès et le stationnement qu'aux riveraines et riverains
- La végétalisation de la rue jouera un rôle primordial dans la pacification de la rue, en permettant au jardin Levat de s'étendre sur la rue, et de signaler ainsi, la présence d'un espace vert majeur
- La terrasse du bar sera confortée et complétée par un aménagement d'assises publiques complémentaires

Temps 2 : l'aménagement d'espaces publics aux deux extrémités de la rue

- Aux 2 extrémités de la rue, l'espace public sera fortement réaménagé et amélioré, assurant la transition entre le couvent :

A l'ouest :

- Amélioration du passage sous le viaduc ferroviaire de la rue Levat vers le Groupe Scolaire Marceau et les casernes
- Reprise du carrefour routier pour diminuer la place de la voiture
- Redynamisation commerciale de la rue Clovis Hugues
- Restructuration de l'espace public éclaté (« coin pour tous », terrasse du bar, arrêts de bus, extension au début de la rue Levat, etc.) en une place de poche unifiée

A l'est :

- Suppression des terre-pleins routiers à l'angle Jobin / Bernard
- Création d'une piste cyclable continue sur la rue Jobin

Investigations préalables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des sites potentiels d'intervention sur les espaces publics : 2018-2019 ✓ Concertation pour le choix des sites prioritaires : avril 2019 ✓ État des lieux du site / cartographie de l'existant : 2019
----------------------------------	--

Conception	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification et rencontres avec les principaux acteurs du site / Identification des besoins et enjeux : 2020 <ul style="list-style-type: none"> - Réunion collective sur site avec les riverains : 2 juillet 2020 - Entretiens avec l'association Juxtapoz (24 juin 2020) et la gérante du Bar du Coin (22 juin 2020)
-------------------	--

Réalisation

*(Échéances
suivant les
résultats des
phases
précédentes)*

- ✓ **Fiche de lot proposant des aménagements à très court et à long terme : 2020**
- Partage de la fiche de lot et propositions avec la Ville de Marseille pour pouvoir proposer les aménagements aux acteurs, aux habitantes et aux habitants : 2021
- Temps 1 : maintien d'un stationnement riverain à approfondir du point de vue réglementaire : à définir
- Temps 2 : travaux de voirie lourds interdisant la voie aux non riverains : 2023

**Mise en
service**

- Préfiguration de la piétonisation de la rue prévue dans le temps 1 : fin 2022.
 - Piétonisation définitive de la rue, aménagement d'espaces publics aux deux extrémités de la rue et d'une piste cyclable rue Jobin prévus dans le temps 2 : 2023
-